

**VILLE de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GENERAL DES  
SERVICES TECHNIQUES**

**Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN,**

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-19 et L2122-20,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 à 12 relatifs aux ordonnateurs
- la délibération n°2026-17 en date du 21 mars 2026 portant élection du Maire,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service public, et pour ce faire, de déléguer la possibilité de signer courriers et actes aux membres de la direction générale,

**ARRETONS :**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric CHARRIER, Directeur Général des Services Techniques et de l'Urbanisme, pour l'ensemble des actes, arrêtés, courriers, contrats, conventions et engagement des dépenses dispensées de procédures de marchés publics dans les domaines suivants :

- Aménagement de la ville et des espaces publics, politique foncière, actes fonciers et immobiliers, gestion immobilière et domaniale, gestion du patrimoine immobilier non bâti, suivi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, urbanisme réglementaire, mobilier urbain, attractivité économique, industrielle et commerciale, promotion des nouveaux modèles économiques (économie sociale et solidaire, économie circulaire ...). Tranquillité publique. Police Municipale. Stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance. Relations avec la police nationale, les autorités judiciaires et l'ensemble des organismes assurant des missions de prévention et de sécurité. Plan communal de sauvegarde.
- Politique scolaire et éducative, restauration scolaire, aménagement des rythmes de vie de l'enfant, accueil et activités périscolaires, animation et suivi du Conseil de l'éducation. Patrimoine scolaire. Carte scolaire. Relations avec l'Education Nationale. Suivi et coordination du Réseau pour la Coéducation et la réussite éducative (RÉCRÉ). Jeunesse, équipements destinés à la jeunesse, Conseil des

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20260325-2026-230-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 26/03/2026



jeunes sottevillais, Conseil Municipal d'Enfants, accueils de loisirs ; petite enfance : politique municipale de soutien à la parentalité, programmation, réalisation, gestion et animation des équipements d'accueil de la petite enfance. Promotion et défense des Droits de l'enfant. Relations avec les associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse. Point Information Jeunesse, Contrat Culture territoire Enfance Jeunesse.

- Personnel municipal : recrutement, carrière, paie, formation..., Fonctionnement des services, instances paritaires et dialogue social, prévention du harcèlement et des risques psychosociaux, formation et recrutement. Politique d'achat public, marchés publics, préparation et exécution budgétaire. Moyens généraux municipaux. Etat civil. Affaires Juridiques, Archives.
- Gestion budgétaire et comptable : bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes, certificats et attestations liées aux opérations comptables de recettes et de dépenses, tirages et remboursements sur ligne de trésorerie, arrêtés relatifs à la désignation des régisseurs des régies d'avances et de recettes et, le cas échéant, des mandataires, actes liés à la gestion des contrats d'assurance, actes liés aux subventions perçues par la Ville, certificats administratifs pour opérations d'ordre non budgétaires, arrêtés et courriers de consignation et de déconsignation auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- Actions de sensibilisation et d'information en faveur de l'environnement, Engagements de la COP 21 locale, démarche territoire engagé pour la transition écologique « Sotteville engagé » et plan Climat Air Energie territorial, environnement, biodiversité, nature en ville (jardins partagés, végétalisation...), éclairage public, bien-être animal, politique de l'arbre, lutte contre les perturbateurs endocriniens (dont politique zéro phyto), gestion des espaces verts, éducation et évènementiel liés à l'environnement et au développement durable, mobilités et déplacements : stationnement et circulation, usages partagés de la voiture, Plan de Déplacement des Employés, mobilités douces (marche, vélos,...), suivi du plan vélo dans la ville. Relations avec les associations œuvrant dans le domaine du développement durable.
- Programmation, réalisation, gestion et animation des équipements et espaces sportifs (Stades, gymnases, piscines, city-stades, équipements en plein air), organisation des manifestations sportives, relations avec les associations sportives et autres structures à caractère sportif, promotion du sport.
- Festivals et manifestations culturelles, établissements culturels municipaux, relations avec les compagnies de spectacle vivant et les collectifs d'artistes, relations avec les associations culturelles et avec les établissements publics, politique de la lecture publique, politique de soutien à la création et à la diffusion de la culture (musiques, théâtre, arts dans l'espace public, danse, cinéma et audiovisuel...), actions liées à la mémoire de la ville. Relations avec les associations : salles municipales et maison des associations. Animation de la ville. Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse.

- Commerce et artisanat, stratégie, promotion et animation commerciale. Mise en œuvre, animation et suivi de l'Office du commerce. Marchés de plein air. Occupation commerciale du domaine public.
- Environnement et espace public : réglementation des manifestations dans l'espace public. Propreté de l'espace public : déneigement, lutte contre les dépôts sauvages, actions en faveur de la propreté (sensibilisation, information, sanction...). Installations classées pour la protection de l'environnement. Prévention des risques industriels et technologiques. Parc automobile municipal. Cimetière.
- Politiques sociales, politique de la ville, relations avec le Centre Communal d'Action Sociale et autres institutions ou organismes à vocation sociale, politique d'accompagnement vers l'emploi, accès aux droits, aide aux victimes, lutte contre les discriminations, santé (politique de prévention, relations avec les professionnels et les associations). Habitat : suivi et gestion des demandes de logements, liens avec les bailleurs sociaux. Politique de santé coordination des acteurs de santé, politique de prévention. Résidences autonomes et politique logement sénior. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.
- Egalité entre les femmes et les hommes, handicap, inclusion sociale, lutte contre les discriminations.
- Politique de rénovation de l'habitat, lutte contre l'habitat dégradé, immeubles menaçant ruine, développement des énergies renouvelables et du réseau de chaleur, maintenance, démolition et réhabilitation des bâtiments communaux, gestion patrimoniale du patrimoine bâti, informatique, énergie, commission communale de sécurité, hygiène et salubrité publique, suivi et exécution de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP).
- Lien intergénérationnel et politique de l'âge : activités culturelles, physiques et éducatives à destination des personnes âgées, liens générationnels, politique de maintien à domicile, structures d'accueil et d'animation pour les personnes âgées, lutte contre l'isolement. Dialogue citoyen : coordination des animations des maisons citoyennes, mise en œuvre des outils du dialogue citoyen (citoyen-relais, fonds de participation citoyenne...), promotion des initiatives citoyennes (pique-nique des rues, ville fleurie...).

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables après transmission au représentant de l'Etat. Le présent arrêté sera notifié au bénéficiaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Notifié le :




**Sotteville-lès-Rouen,**

**Le 25 mars 2026**

**Maire,**

**Conseiller Départemental,**

**Alexis RAGACHE**